

Yamcheltorah



Pour la Réfoua Chéléma de David ben Messaouda, Rav Moshé ben Raziél, Chímone ben Messaouda



Pour l'élévation de l'âme de Yítshak Ben Chímone, Yéhouda Ben David, Chímone Ben Yítshak, Aaron Ben Chímone, 'Haïm ben David, David Ben yaakov, Yéhía ben Yaakov, Messaouda bat Guemra, et 'Hanna Bath Esther



Pour le zévoug de Sarah bat Avraham, Azriel ben Sarah et David ben Julie, Jenny Bat Étoile



Résumé de la Paracha

La Paracha de Tazria débute par l'impureté liée à l'accouchement en fonction du sexe de l'enfant. Après la période d'impureté qu'elle contracte lors de sa délivrance, la Torah définit l'offrande que devra apporter la mère. La paracha poursuit en parlant du cas de tsaraat. La Torah octroie exclusivement au cohen la capacité de déterminer si la tâche qui est survenue est une tâche de tsaraat ou pas. C'est pourquoi le texte définit les différents types de tache qui peuvent apparaître, en les classant en fonction des différents endroits où elles peuvent survenir sur la personne, ainsi que les règles à suivre en cas de doute. À savoir que, si la tâche est clairement une tsaraat, alors le cohen déclare l'individu impur et il devra suivre le processus de purification qui consiste à se retirer du camp des bné-Israël jusqu'à ce qu'il guérisse. Cependant, en cas de doute, le cohen consigne la personne atteinte dans sa demeure pour une période de sept jours au terme desquels il reviendra examiner l'individu. La Paracha de Tazria se conclut par les critères déterminant la tsaraat qui atteint les vêtements. Ainsi en cas de doute sur la plaie, les règles sont quasiment les mêmes que la tsaraat qui atteint le corps, en cas de certitude, l'habit doit être brûlé.

Dans le chapitre 12 de Vayikra, la torah dit :

א/ וַיְדַבֵּר יְהוָה, אֶל-מֹשֶׁה לֵאמֹר
1/ Hachem parla à Moshé en ces termes:

ב/ דַּבֵּר אֶל-בְּנֵי יִשְׂרָאֵל, לֵאמֹר, אִשָּׁה כִּי תִזְרִיעַ, וַיֵּלֶדָה זָכָר-- :
וְטִמְאָה שִׁבְעַת יָמִים, כִּימֵי נִדַת דְּוֹתָהּ תִּטְמָא
2/ Parle aux bné-Israël: lorsqu'une femme, ayant conçu, enfantera un mâle, elle sera impure durant sept jours, comme lorsqu'elle est isolée à cause de sa souffrance.

ג/ וּבַיּוֹם, הַשְּׁמִינִי, יִמּוֹל, בְּשׂוֹר עֲרֻלָּתוֹ
3/ Au huitième jour, on circoncirca l'excroissance de l'enfant.

ד/ וּשְׁלִשִׁים יוֹם וּשְׁלִשַׁת יָמִים, תֵּשֵׁב בְּדַמֵּי טְהָרָה; בְּכֹל-קֹדֶשׁ לֹא-תִגַּע, וְאֶל-הַמִּקְדָּשׁ לֹא תָבֵא, עַד-מְלֵאת, נִמְי טְהָרָה
4/ Puis, trente-trois jours durant, la femme restera dans le sang de purification: elle ne touchera à rien de consacré, elle n'entrera point dans le saint lieu, que les jours de sa purification ne soient accomplis.

ה/ וְאִם-נִקְבָּה תֵּלֵד, וְטִמְאָה שִׁבְעִים כְּנֻדָּתָה; וְשִׁשִּׁים יוֹם וּשְׁשַׁת יָמִים, תֵּשֵׁב עַל-דַּמֵּי טְהָרָה
5/ Si c'est une fille qu'elle met au monde, elle sera impure deux semaines, comme lors de son isolement; puis, durant soixante-six jours, elle restera dans le sang de purification.

La première loi évoquée dans notre Paracha laisse plus d'un lecteur perplexe, tant elle soulève de nombreuses questions. La première d'entre elles concerne l'impureté inhérente à l'accouchement. Le don de la vie n'est-il pas l'événement dont la pureté devrait être absolue ? Comment concevoir qu'il impacte la mère et la plonge dans l'impureté ?

Les détails de la loi régissant cette impureté sont par ailleurs différents en fonction de l'enfant. S'agissant d'un garçon, la mère sera impure sur une période de sept jours, suite auxquels suivra une période de trente-trois jours de pureté. Quant à la naissance d'une fille, toutes les valeurs sont doublées et la mère est impure durant quatorze jours, et s'en suivent soixante-six jours de pureté.

L'étape de sept jours pour le garçon ne paraît pas surprenante, car elle rappelle le statut standard de Niddah. Cependant, s'il s'agissait d'aligner ces deux notions, pourquoi alors devoir doubler ce temps pour la naissance d'une fille ? Par ailleurs, à quoi correspondent les trente-trois jours de pureté pour le garçon et les soixante-six pour une fille ?

Enfin, les sages soulèvent tous un détail concernant les versets de la naissance d'un garçon. La Torah y insère la loi de Brit-Milah, et nous peinons à comprendre la nécessité de rappeler cette Mitsvah au milieu de notre texte.

Comme toujours, l'analyse des versets soulève de nombreuses questions dont la résolution nous montre la minutie et la précision avec lesquelles Hachem gère les détails de son monde.

La Guémara¹ rapporte qu'avant même le don de la Torah, le monde était régi par sept lois, ces Mitsvot que nous appelons les sept Mitsvot des Bné Noa'h. Ces lois s'appliquent d'ailleurs encore aux non-juifs. Ces lois obligent la formation de tribunaux et interdisent le blasphème, l'idolâtrie, la débauche, le meurtre, le vol et la consommation d'animaux ou de parties d'animaux encore vivants. Le Midrach² démontre que ces sept Mitsvot préexistent depuis la naissance d'Adam, à qui Hachem les a déjà prescrites. Seule la dernière,

concernant la consommation d'animaux vivants, ne lui a pas proprement été interdite, tant il était interdit à cette époque de manger de la viande. Elle ne lui est alors présentée que sous forme d'allusion pour l'avenir, où elle devra être permise et nécessitera une loi pour l'encadrer.

Nous comprenons alors qu'à la naissance du monde, ces lois s'installent, et il nous faut approfondir leur nature. En apparence, il s'agit des lois basiques nécessaires au fondement de toute vie en société. Cependant, les sages nous révèlent qu'elles cachent une réalité plus profonde. Le **Ben Yéhoïada**³ explique que le chiffre sept n'est pas anodin : « *Il me semble, avec l'aide de Dieu, que la raison du nombre sept est que, grâce à elles, les hommes peuvent habiter et subsister dans ce monde, qui est composé de sept climats, comme on le sait. Ou bien, cela correspond aux sept rois qui ont été brisés. Ou encore, c'est afin de les préserver des sept forces d'impureté du mauvais penchant (yetsar hara), lesquelles correspondent aux sept noms qu'il possède, pour qu'il ne les détruise pas totalement par ses sept impuretés.* »

Bien qu'il semble s'agir de notions différentes dans la bouche du **Ben Yéhoïada**, il s'avère en fait qu'elles sont toutes liées, et pour les détailler, il nous faut comprendre la chute des sept rois dont il nous parle ici. La Torah rapporte⁴ :

לא / ואלה, המלכים, אשר מלכו, בארץ אדום--לפני
מלך-מלך, לבני ישראל

31/ *Ce sont ici les rois qui régnèrent dans le pays d'Édom, avant qu'un roi régnât sur les enfants d'Israël.*

לב / וימלך באדום, בלע בן-בעור; ושם עירו, דינהבה
32/ *En Édom régna d'abord Béla, fils de Bé'or; le nom de sa ville natale: Dinhaba.*

Le texte poursuit ensuite en énumérant une liste de sept rois, qui se sont succédé les uns après la mort des autres, avant l'arrivée d'un huitième nommé Hadar, dont la Torah ne relate pas la mort. L'énoncé de cette liste de rois semble totalement inutile dans le récit de la Torah. Le **Arizal** révèle l'essence des propos de la Torah.

1 Traité Sanhédrin, fin de la page 56a et début de la 56b.

2 Béréchit Rabba, chapitre 16, paragraphe 6.

3 Sur la Guémara sus-mentionnée.

4 Béréchit, chapitre 36, verset 31 et 32.

Nous avons expliqué à plusieurs reprises que, dans le but d'associer l'homme à la création et de mettre en place une récompense pour lui, le Maître du monde a créé un monde volontairement imparfait. Cet état va causer un effondrement de la structure d'origine au travers de la brisure des Kelim. De quoi parlait-on ?

Le monde tel que nous le connaissons est le résultat d'un enchevêtrement de plusieurs strates, de plusieurs couches superposées. La réalité dans laquelle nous évoluons est ainsi définie comme la plus externe et cache des dimensions beaucoup plus élevées. Chaque dimension est régie par dix Séfirot. Il s'agit, de façon imagée, de prismes capables de contenir l'expression de la lumière divine et de la diffuser aux mondes inférieurs de façon adéquate et adaptée. Une Séfirah est constituée d'une lumière et d'un Kéli qui en est le réceptacle. Chaque monde détient alors les Séfirot suivantes : « כתר - *Kéter* », « חכמה - *Hokhma* », « בינה - *Binah* », « חסד - *Hessed* », « גבורה - *Gvourah* », « תפארת - *Tiféret* », « נצח - *Nétsa'h* », « הוד - *Hod* », « יסוד - *Yéssod* » et « מלכות - *Malkhout* ». Enfin, chacune de ces Séfirot est elle-même composée de dix sous-Séfirot (du même nom que la liste susmentionnée). Ce système se poursuit par un enchevêtrement de Séfirot divisibles en dix Séfirot... Il n'est bien sûr pas nécessaire de retenir tous les détails de ces informations pour la suite du raisonnement. Il s'agit simplement de saisir grossièrement le fonctionnement de ce que nous évoquons.

Une fois les Kelim mis en place, Hachem a alors diffusé en eux la lumière censée les habiter. C'est ici que l'imperfection induite par le Créateur va se manifester : les Kelim ne parviennent pas à supporter la puissance de la lumière qui les pénètre et se brisent. La notion d'imperfection est jumelle avec celle de présence du mal, qui incarne les défauts. En d'autres termes, le mal gangrène la structure et provoque son effondrement. C'est précisément là le secret des sept rois d'Édom dont parle la Torah. Édom est justement l'empire du mal ; il incarne Essav et représente l'impureté. C'est pourquoi la Torah évoque la brisure des Kelim au travers des rois d'Édom. Ils sont au nombre de sept, car seuls les sept derniers Kelim

se sont brisés parmi les dix.

Suite à cette chute des Kelim, Hachem entreprend leur réparation partielle afin de laisser à l'homme le rôle de conclure l'édifice. C'est cela qu'insinue le huitième roi, celui dont la Torah n'évoque pas la mort afin de connoter le rôle final. Il faut comprendre que réparer pour refaire la même chose n'a pas de sens, car alors, à nouveau, la structure s'effondrerait. Il faut donc améliorer le système et lui retirer ses défauts. C'est pourquoi il est nécessaire d'opérer un tri entre les Kelim et les sources du mal qui les empoisonnent. Ainsi, au moment d'y introduire la lumière, les Kelim ne seront plus gênés par l'impureté et pourront se maintenir.

Le **Sifté Cohen**⁵ explique en ce sens la descente de l'âme dans le monde. Cette suite de rois incarne en réalité des dimensions de plus en plus basses en fonction de la succession des Kelim qu'ils représentent, chacun étant inférieur au précédent. L'âme traverse alors l'état « détruit » de ces sept couches au travers d'une chute vers une expression plus épaisse et dense. L'âme entre ainsi dans ces différents statuts et descend de strate en strate à travers la mort, qui représente, dans son expression profonde, la descente, la perte de niveau d'un monde à l'autre. Nous comprenons alors que le premier niveau reflète la nature la plus élevée dans laquelle l'âme s'incorpore en première instance. Cette étape correspond déjà à une descente du point de vue de l'âme, dont la nature est plus noble encore. La mort vient alors dissocier les deux parties, mais une fois l'âme disposée à se lier à ce premier niveau, elle est en quelque sorte acclimatée à un état inférieur qui a impacté son expression. Elle se matérialise alors et s'enfonce un peu plus dans cette opacité, ce qui autorise la descente dans une strate plus profonde encore. D'où l'intervention de la mort et la liaison à ce deuxième niveau évoqué par l'expression du deuxième roi d'Édom. À nouveau, le processus se répète et l'âme exprime une réalité plus matérielle encore, engendrant l'accès au niveau suivant, avant d'atteindre le dernier, celui où le corps prend forme humaine. C'est pour cela que le dernier roi, celui évoqué à la fin des versets, se

5 Voir son commentaire sur notre Paracha aux mots "Da' véhaven" ainsi que "Vayaviou ete hamichkan".

nomme « הדר - Hadar », ce qui peut se traduire par « celui qui réside », afin d'insinuer la présence de l'âme sur terre dans une enveloppe corporelle.

Cet accès à la dimension la plus basse offre alors à l'âme le libre arbitre. L'objectif de cette incursion dans les sphères inférieures est la remontée de l'ensemble. De façon imagée, l'âme permettra alors à la matière de s'élever en même temps qu'elle, car à mesure que le temps passe, l'influence du corps s'estompe à travers l'affaiblissement physique dû à l'âge. David Hamelekh⁶ évalue le temps de vie sur terre à soixante-dix ans, de sorte qu'une fois incarnée, l'âme remonte d'une dimension tous les dix ans. À titre d'exemple, nous notons que les dix premières années de l'existence humaine sont marquées par de faibles capacités : l'enfant n'a pas encore accès au penchant du bien et à la pratique des Mitsvot. C'est dans les dix années suivantes qu'il commence la pratique de la Torah et, plus encore, qu'il accède à la responsabilité de ses actes. Dans la troisième série de dix années, il acquiert la force et l'indépendance adulte et entre dans la sagesse à la quatrième décennie. C'est ainsi qu'étape après étape, l'opacité du corps s'amenuise et offre la possibilité à l'âme de manifester sa présence de façon plus ostensible.

L'âme doit donc, une fois sur terre, reproduire une démarche comparable à celle du Maître du monde afin de consolider les dernières étapes de la création. Pour y parvenir, elle doit donc retirer toute présence du mal. En allant plus en profondeur dans les écrits du **Arizal**, nous comprenons que chasser le mal se fait par la manifestation de ce que nous appelons les Mohine. Nous pourrions vulgariser cette notion par l'idée de conscience spirituelle. Il s'agit de la conséquence du travail des Mitsvot, nous éveillant à plus de lumière. La lumière étant l'outil chassant l'obscurité, nous comprenons qu'elle est à même de purifier les Kelim de leurs défauts.

Dès lors, pourquoi l'entrée de la lumière a-t-elle provoqué la destruction des Kelim ? N'aurait-elle pas dû les purifier ?

La réponse est évidente. Au moment où la lumière

est entrée brutalement, les forces du mal étaient infiltrées dans la structure des Kelim et, en effet, elles ont fui devant l'aura en question. C'est précisément cela qui a provoqué la brisure. C'est pourquoi la réparation se fait différemment, en introduisant progressivement la lumière par l'entremise des Mitsvot afin de détacher le mal de façon plus échelonnée.

C'est là le sens de la création du monde où Dieu remplace chaque élément au fil des sept jours correspondant justement aux sept Séfirot dont nous parlons et, de fait, à la réparation (partielle) des sept rois. Il n'est alors pas anodin de noter que la première création, celle venant faire allusion à notre propos, ne soit autre que la lumière.

La lumière dont nous parlons, celle à même de faire fuir les forces du mal, se caractérise par les noms d'Hachem, avec au centre le nom le plus marqué, à savoir יהוה. C'est en manifestant Son nom qu'Hakadoch Baroukh Hou se charge de réparer l'essentiel de la création. En parallèle de cela, l'homme doit accomplir les Mitsvot afin d'exprimer le nom d'Hachem sur le reste de la création. C'est en cela que **Rav 'Haïm Vital** écrit⁷ : « *lorsqu'Adam Harichone est né et qu'il a accompli les Mitsvot physiques, les mondes ont pu se tenir face à face, ne craignant pas les forces du mal, car il avait déjà creusé, barricadé, nettoyé et coupé les ronces de la vigne* ».

De quelles Mitsvot parle-t-on ? Qu'avait fait Adam au moment de sa création pour que nous puissions affirmer qu'il a chassé les forces du mal ? (précisons qu'il ne s'agit pas d'affirmer qu'elles ont disparu, tant l'homme a ensuite fauté. Il s'agit de comprendre qu'Adam était parvenu à les extraire de la structure des Kelim).

Le **Pa'had David**⁸ recense précisément quatre Mitsvot dans les écrits de nos sages. La première concerne celle de Kidouch Ha'hodech, la sanctification du nouveau mois, comme l'indiquent **Tosfot**⁹, soulignant qu'à la neuvième heure après le début de sa

⁷ Otsrot 'Haïm, cha'ar hanékoudim, chapitre 6.

⁸ Sur le Otsrot 'Haïm sus-mentionné.

⁹ Traité Roch Hachana, page 8a, dibour hamatril Rav 'Hisda.

⁶ Téhilim, chapitre 90, verset 10.

création, Adam a récité le Birkat Halévana. La deuxième Mitsvah est celle de la prière pour les végétaux. La Guémara le rapporte¹⁰ en effet, qu'ayant été créés au troisième jour, les végétaux ne sont pas sortis de la terre avant l'arrivée d'Adam, comme l'indique le verset¹¹ :

וְכָל-עֵשֶׂב הַשָּׂדֶה, טָרָם
 יִצְמָח: כִּי לֹא הִמְטִיר יְהוָה אֶלְהֵיִם,
 עַל-הָאָרֶץ, וְאָדָם אֵינוֹ,
 לְעַבֵּד אֶת-הָאֲדָמָה

Or, aucun produit des champs ne paraissait encore sur la terre, et aucune herbe des champs ne poussait encore; car Hachem-Dieu n'avait pas fait pleuvoir sur la terre, et d'homme, il n'y en avait point pour cultiver la terre.

Le texte fait dépendre la pousse des végétaux de la présence d'Adam sur terre, amenant les sages à comprendre qu'Adam a invoqué la miséricorde d'Hachem pour eux afin que la pluie descende.

La troisième Mitsvah est celle explicitement citée dans la Torah, lorsqu'Hachem demande à Adam de nommer les animaux. Enfin, la quatrième est celle de l'union qu'il a eue avec 'Hava (bien qu'elle n'ait pas eu lieu dans les bonnes conditions)¹².

Il est intéressant de noter que les quatre Mitsvot en question concernent les quatre aspects de l'existence, à savoir le minéral, le végétal, l'animal et l'homme. Le **Arizal**¹³ explique à ce propos le lien entre ces quatre états et le nom d'Hachem. Nous avons expliqué que les noms d'Hachem sont les vecteurs de la création du monde. Le fameux tétragramme, יהוה, est à la base de cette création en ce sens qu'il manifeste tous les états de l'œuvre. Chaque détail de ce nom correspond à une dimension spirituelle qui se reflète sur terre. Sans évoquer la notion d'origine, bornons-nous à sa manifestation terrestre. En partant de la fin, la dernière lettre du nom divin correspond à l'état le plus éloigné de l'origine ; c'est pourquoi le « ה - hé » caractérise le monde minéral. En remontant une sphère plus haut, nous atteignons une complexité supérieure ; c'est pourquoi le « ו - vav » est à l'origine du monde végétal. S'ensuit le

premier « ה - hé » du nom d'Hachem, qui renvoie au règne animal. Enfin, la première lettre, le « י - youd », fait référence à l'être doté de la parole, l'homme.

Les quatre Mitsvot accomplies par Adam sur les quatre états de l'existence viennent sans doute incarner le nom d'Hachem pour témoigner du travail d'Adam de supprimer les reliquats du mal.

Ayant tout cela à l'esprit, nous pouvons comprendre le sens des sept Mitsvot dont nous parlions, celles ordonnées à Adam dès son apparition. Comme le notait le **Ben Yéhoyada**, il existe sept forces du mal, ainsi que sept rois déchus. Nous avons compris qu'il s'agit de la même chose : les forces du mal sont ce qui infiltrent et contaminent les sept rois, ou plus précisément les sept Kelim dont nous parlions. **Rav 'Haïm Vital**¹⁴ explique justement qu'au moment de fauter, Adam a transgressé ces sept commandements et a permis au mal de s'infiltrer à nouveau dans la création. Nous comprenons alors que le respect de ces sept Mitsvot correspond à la barrière, à la protection contre les tentatives du mal de pénétrer la sainteté.

En laissant porte ouverte aux forces en question, Adam s'exclut de la sainteté et de son fonctionnement pour tomber sous l'emprise de la matière, gérée par les astres et les anges des nations. C'est pourquoi le **Torah Rabbi Yéhonathan**¹⁵ corrèle les sept Mitsvot des Bné Noa'h aux astres et à leur influence. Adam a sombré dans la matière et se voit sous son contrôle précisément parce qu'il n'a pas utilisé les sept Mitsvot pour s'en protéger.

C'est là que se cache le secret de la naissance. Ayant initié la faute en écoutant le serpent, 'Hava endosse la responsabilité de reprendre le travail et de rétablir l'œuvre divine pour atteindre l'accomplissement du projet. La Torah décrit sa sanction pour la faute¹⁶ :

אֶל-הָאִשָּׁה אָמַר, הֲרִבָּה אֲרִבָּה עֲצָבוֹנָה וְהִרְבָּה--בְּעֵצֶב, תִּלְדִּי

10 Traité 'Houline, page 60a.

11 Béréchit, chapitre 2, verset 5.

12 Voir 'Ets 'Haïm, cha'ar 39, chapitre 1, maadoura kama.

13 Likoutei Torah Véta'amé Hamitsvot, Parachat Vayikra, où il évoque la notion du sacrifice.

14 'Ets Hada'at Tov, Parachat Tazria, dibour hamatril "Ouvayom".

15 Sur Parachat Béhar, page 118, dibour hamatril "hiné 'od...".

16 Béréchit, chapitre 3, verset 16.

בָּנִים וְאֵל-אִשָּׁה, תְּשׁוּקָתָהּ, וְהוּא, יִמְשָׁל-בָּהּ

A la femme il dit: "J'aggraverai tes labeurs et ta grossesse; tu enfanteras avec douleur; la passion t'attirera, vers ton époux, et lui te dominera."

Pourquoi la grossesse et l'accouchement doivent-ils causer autant de souffrance à la femme ? Par ailleurs, en quoi cela est-il lié à la faute qu'elle a commise ?

Le **Arizal**¹⁷ révèle qu'afin d'amener la vie dans ce monde, la mère doit la contenir en elle afin de l'élaborer. Durant ce processus, elle se charge en partie de corriger son erreur et sépare en amont les forces du mal de son enfant. Elle ne peut faire tout le travail, car l'enfant entrera ensuite dans le monde et se chargera de réaliser sa part. Mais, à l'image du monde qu'Hachem avait partiellement remis en état, la mère reconstitue autant que possible le statut de ses enfants. C'est pourquoi elle doit spirituellement absorber le mal mêlé à la vie qu'elle porte. Cette extraction est, de fait, douloureuse. Une fois l'enfant né, il laisse derrière lui l'impureté que sa mère est parvenue à retirer, justifiant qu'immédiatement après sa naissance, la mère soit impure.

Cette impureté est naturellement exposée aux sept sources du mal consécutives à la chute des sept rois, dont Adam et 'Hava ne sont pas protégés par les sept Mitsvot des Bné Noa'h. Cette impureté inhérente à l'enfant, une fois extraite, résonne avec celle de la mère elle-même porteuse du défaut, dédoublant ainsi le quota des sources en question. En effet, comme nous l'avons noté, le travail de la mère est partiel, elle ne peut retirer tous les défauts, signifiant que chaque individu en garde une partie même après la naissance. Le reste de ces sept sources est éveillé par l'évacuation d'une partie de celles de l'enfant. Les sept de l'enfant s'additionnent aux sept de la mère pour un total de quatorze. C'est là qu'une différence apparaît entre le garçon et la fille.

Le **Arizal** ajoute qu'étant porteur de la Orla, du prépuce sur lequel sera pratiquée la Brit-Milah, les sept sources d'impureté issues de l'enfant le suivent en sortant du ventre de sa mère et ne restent pas en elle. Ainsi, il ne reste chez la mère

que les sept sources déjà présentes chez elle, qui ont été ravivées par l'apparition des sept sources de son fils. Ces sept niveaux d'impureté seront détruits par la huitième Mitsvah qu'a reçue le peuple juif, en dehors des sept Mitsvot des Bné Noa'h. Il s'agit de la Brit-Milah, intervenant au huitième jour.

Nous nous demandons pourquoi la Torah a inséré ce commandement dans les lois de la naissance. Il s'agit justement de comprendre que la Milah vient retirer les sept forces du mal qui ont suivi l'enfant à sa naissance. C'est pourquoi il faut attendre que soient révolus les sept premiers jours de son existence, afin que soient purgées les sept impuretés dont nous parlons. Le **Or'hot 'Haïm**¹⁸ révèle qu'au cours des sept jours, l'enfant passe par les sept astres qui dominent la semaine et se trouve sous leur influence. Au huitième jour, il subit la Brit-Milah et échappe aux astres pour entrer sous la gouvernance d'Hachem.

Il est d'ailleurs intéressant de rappeler que les nations dont les anges tentent de dominer Israël sont au nombre de soixante-dix. Il n'est alors pas étonnant de noter que le mot « מילה - Milah » peut s'écrire « מל-יה ». Les deux premières lettres disposent d'une valeur de soixante-dix, en référence aux anges dont nous parlons. Les deux dernières sont le nom d'Hachem. L'acte de la Brit, de l'alliance, consiste donc à couper l'influence des astres et de leurs anges afin de s'intégrer dans une gestion purement divine et spirituelle.

L'enfant est donc purifié au terme des sept jours, en parallèle de quoi sa mère évacue elle aussi l'impureté réveillée au contact de celle de son fils. La naissance d'une fille se veut donc logiquement différente. Elle ne dispose pas de la Orla consécutive à la faute d'Adam. Ainsi, l'impureté que sa mère retire de son organisme ne la suit pas à la naissance et reste dans le ventre maternel. Se cumulent alors les deux sources : celle supprimée de la fille provoquant l'éveil des sept naturellement présentes chez la mère. Il ne faut donc plus sept, mais bien quatorze jours à la mère pour évacuer ces sources.

¹⁸ Fin de Hilkhot Milah, dibour Hamatril : "taam al derekh hakabal".

¹⁷ Lékouté Torah, Parachat Tazria, Ta'amé Hamitsvot

La suppression des sept sources négatives se traduit par l'arrivée de la lumière à même de les chasser, et nous avons expliqué que cette lumière n'est autre que le nom divin dont la valeur est vingt-six. Ainsi, lorsqu'il se manifeste, sa présence repousse toutes tentatives du mal de s'approcher à nouveau de la mère, et ce durant une période de vingt-six jours. Une fois révolu, ce temps se prolonge sur sept jours en contradiction avec les sept forces du mal, pour un total de trente-trois jours lors de la naissance d'un garçon. Le garçon, lui, vit un procédé similaire grâce à la Brit-Milah où le nom divin est gravé sur sa chair. Puisque la quantité de forces impures est double chez la mère qui accouche d'une fille, alors il sera nécessaire de manifester doublement le nom divin et, de fait, elle sera protégée durant soixante-six jours.

La souffrance de la mère est donc le fruit de son investissement dans la pureté de son enfant. Le processus ici décrit reflète à nouveau la minutie et la précision de chaque commandement de la Torah.

Nos sages comparent la venue du Machia'h à une femme qui accouche. Sa naissance se veut naturellement douloureuse car, comme nous l'avons compris, avant de manifester la délivrance, le Maître du monde retire tous résidus d'impuretés de ses enfants. Les difficultés rencontrées dans l'histoire, les souffrances du peuple juif, représentent les contractions de la mère s'appêtant à donner la vie. Le mal se retire à mesure que l'histoire avance. Sentant ses derniers instants venir, il concentre toutes ses forces. C'est en général à ce moment-là que la sage-femme dit à la future maman : encore un petit effort. La mère n'y croit peut-être pas en entendant les conseils de la sage-femme, mais en effet, quelques secondes après, elle porte son enfant dans ses bras. Les souffrances du peuple juif arrivent bientôt à leur terme, beezrat Hachem. Alors encore un petit effort, encore quelques Mitsvot supplémentaires pour nous perfectionner, et bientôt nous sera annoncée la naissance du Machia'h biméra béyaménou, amen.

Chabbat Chalom.